

DATE DE CONVOCATION: 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **seize septembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur DURAND Francis, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur BONNEAU Philippe, , Madame MAZÉ Florence Madame COURTE Ghislaine, Monsieur PORCHER Jean-Pierre, Madame MOUSSY Corinne.

Etait absent excusé : Monsieur EVEN Xavier pouvoir à Monsieur Laurent CLEMENTONI

Madame Nathalie LEVETEAU est élue secrétaire

Ordre du jour :

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22et L2122-23 du CGCT)
2. Longueur de voirie pour l'attribution de la DGF
3. Voirie communale – intervention sur une chaussée récente
4. Participation à la sortie Astérix
5. Travaux granges
6. Point sur la procédure d'abandon manifeste de la propriété Bugar
7. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
8. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°18/2025 : la mission PRO/DCE, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement des pièces de consultation des entreprises (CCAP, RC), permettant l'analyse des offres et la mise au point des marchés pour les travaux de restauration, d'aménagement de granges et création d'une salle polyvalente multi-activités d'un montant de 6 600 € HT confiée au Cabinet ASSELIN économiste sis à Dourdan (91) 30 rue Jubé de Pérelle

DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2509/018 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution de la longueur de la voirie communale. La longueur de l'ensemble des voies communales traversant l'agglomération qui ont été mesurés par la commune atteint ce jour 600 mètres.

Monsieur le Maire rappelle que cette longueur constitue l'un des paramètres du calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle la création de la Rue de la Tour desservant le lotissement pour une longueur de 365 mètres et la rétrocession de la résidence des Ouches pour une longueur de 145 mètres

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la longueur de la voirie communale classée dans le domaine public traversant l'agglomération tels qu'ils sont recensés en annexe, et l'arrête à 1 110 mètres.

DÉLIBÉRATION N° 2509/019 - VOIRIE COMMUNALE – INTERVENTION SUR UNE CHAUSSEE RECENTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2406/031 en date du 25 juin 2024 décidant d'interdire tous travaux sur les voiries communales rénovés depuis moins de cinq ans sauf dérogation accordée par l'autorité municipale

Monsieur le Maire propose qu'il soit rajouté d'interdire tous travaux sur l'ensemble du domaine public rénové (trottoirs, place, stationnement, parking ...).

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'interdire tous travaux sur les voiries communales rénovés et sur l'ensemble du domaine public rénové (trottoirs, place, stationnement, parking ...). depuis moins de cinq ans sauf dérogation accordée par l'autorité municipale.

Cette disposition ne s'applique pas aux travaux urgents imposés par la sécurité.

DÉLIBÉRATION N° 2509/020 - PARTICIPATION POUR LA SORTIE AU PARC ASTERIX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe le montant de la participation des non ayants droits à la sortie au Parc Astérix organisée par la Commune pour les enfants de 8 à 18 ans comme suit :

- 15,20 € pour le repas

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Travaux granges

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres a été publié le 9 septembre pour une remise des offres au 21 octobre 2025.

Concernant le projet « judo », le club de Sainville a décidé de changer les statuts pour rajouter le nom de Garancières à celui de Sainville et a informé que la fédération de judo financerait l'achat des tatamis qui seront installés dans la salle muti-activités.

Point sur la procédure d'abandon manifeste de la propriété Bugar

Monsieur le Maire informe que la consultation publique se termine le 20 septembre relative à la procédure de biens en état d'abandon manifeste des parcelles appartenant à la succession Bugar.

La saisine du préfet sera faite à l'issue pour le lancement de la déclaration d'utilité publique et déterminer l'expropriation de ces biens

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

Conseil d'école

Monsieur le Maire et Madame LEVETEAU font le compte rendu du dernier conseil d'école au cours de laquelle ont été évoqué les points suivants :

- Effectifs stables
- Niveau satisfaisant des élèves
- Manque de place aux périscolaires à Sainville (80 inscrits). A ce sujet, Monsieur le maire informe que l'architecte en charges du projet de construction d'un pôle enfance a été choisi

Réunion OPAH

Monsieur LIDOUREN fait le compte rendu de la réunion OPAH au cours de laquelle il a été évoqué les points suivants :

- Bilan de l'opération sur 4 ans : 133 logements réhabilités, 3,8 millions d'euros de travaux dont 2 millions de subventions
- En rénovation énergétique : 63 réalisations sur un objectif de 139
- En adaptation pour l'autonomie : 62 réalisations sur un objectif de 64

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe :
 - o De la signature de l'acte d'acquisition de la quote-part indivis au 18 rue d'Authon
 - o Du courrier de l'INSEE : 266 habitants recensés en janvier 2025
 - o Du courrier de la Fédération Française d'Equitation : Mme Marion Molinier a obtenu une médaille d'or aux championnats de France minime par équipe
- Monsieur le Maire informe des dossiers d'urbanisme en cours :
 - o De la déclaration préalable de Madame COURTE concernant le remplacement de la porte de garage de sa propriété 3 ruelle de la Mairie
 - o De la déclaration préalable de Madame PEREIRA concernant l'installation de panneaux photovoltaïque de sa propriété 24 rue d'Authon
 - o Du permis modificatif de la Sté ADLOG située ZA Dièpe

- Madame LEVETEAU rappelle du spectacle de Mao la Magicienne le 18 octobre 2025
- Madame LEVETEAU propose que le repas des ainés ait lieu le 19 ou le 26 avril 2026 à la salle des Garances
- Madame LEVETEAU demande aux conseillers de réfléchir à la prochaine destination du WE qui pourrait avoir lieu le 26 et 27 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Nathalie LEVETEAU

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

